

De nombreuses disparités et inégalités entre les sexes semblent désormais ancrées, plus ou moins profondément, dans les politiques publiques et le processus d'affectation des ressources publiques. Depuis plusieurs décennies, les organisations internationales et d'autres acteurs œuvrent à l'avant-garde pour promouvoir « la prise en compte systématique des questions d'égalité hommes-femmes », c'est-à-dire l'intégration dans l'élaboration et l'examen des politiques publiques d'une évaluation de l'impact différencié de ces dernières sur chacun des sexes, en vue de supprimer progressivement les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur public et l'économie tout entière. La budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes consiste en l'application dans le processus budgétaire du principe de prise en compte systématique des questions d'égalité hommes-femmes. Il s'agit d'intégrer explicitement la problématique hommes-femmes au processus budgétaire, à l'aide de procédures et d'outils d'analyse spécifiques, pour favoriser l'existence de politiques soucieuses de cette problématique et lutter ainsi contre les inégalités et les disparités entre les sexes.

Selon les réponses à l'Enquête 2016 de l'OCDE sur les pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes qui ont été recueillies auprès de hauts responsables du budget, seuls un peu plus d'un tiers des pays de l'OCDE (12 d'entre eux) indiquent avoir instauré la prise en compte systématique des questions d'égalité hommes-femmes dans leur processus budgétaire. En ce qui concerne le reste de la zone OCDE, un pays prévoit d'adopter la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes (l'Italie) et deux autres étudient activement cette possibilité (la Turquie et la République tchèque). La budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes a été instituée pour l'essentiel au cours des 10 dernières années, les inégalités réelles ou supposées constituant l'élément cité le plus fréquemment pour justifier au premier chef l'adoption de cette orientation.

Malgré la diversité des pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes dans les pays concernés, cette forme de budgétisation semble correspondre aux trois grands modèles suivants : 1) l'affectation de ressources sur la base de renseignements concernant la problématique hommes-femmes, modèle selon lequel certaines décisions en matière d'action publique et/ou d'affectation de crédits sont éclairées grâce à une évaluation de la place accordée aux femmes ; 2) la budgétisation sur la base d'une évaluation de la place accordée aux femmes, modèle en vertu duquel le processus budgétaire dans son ensemble dépend d'une telle évaluation ; 3) la budgétisation en fonction des besoins des femmes, modèle selon lequel une évaluation de ces besoins est intégrée au processus budgétaire. Ces modèles sont globalement complémentaires, en ce sens que les administrations dont le budget est établi à partir d'une évaluation de la place accordée aux femmes affectent en général des ressources sur la base de renseignements concernant la problématique hommes-femmes, et que les pays pratiquant la budgétisation en fonction des besoins des femmes disposent aussi généralement d'un budget établi à partir d'une évaluation de la place accordée aux femmes. Les deux tiers des pays membres de l'OCDE qui pratiquent la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes (huit pays) appliquent le premier ou le deuxième modèle, seuls quatre pays procédant à une évaluation des besoins des femmes dans le cadre du processus budgétaire (l'Autriche, le Mexique, la Norvège et le Pays-Bas).

La moitié des pays ayant adopté une forme ou une autre de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes (six pays) pourraient mettre en avant des exemples concrets de changements notables apportés par cette dernière sur le plan de l'élaboration et/ou des résultats des politiques publiques. En pareils cas, les pays citent souvent des exemples dans lesquels

la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes a suscité l'adoption par les pouvoirs publics de mesures visant à améliorer la situation en matière d'égalité hommes-femmes. Les cas où la mise en place de la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes a eu une influence sur les dotations budgétaires sont moins nombreux. La mise en place de cette forme de budgétisation étant encore relativement récente dans un certain nombre de pays, un éventail de conséquences élargi peut se dessiner plus nettement à l'avenir.

L'immense majorité des pays qui n'ont pas officiellement mis en place la budgétisation au service de l'égalité des sexes continuent de tenir compte de la problématique hommes-femmes, sous une certaine forme, dans le processus d'élaboration des politiques publiques, ce qui peut avoir en retour des incidences sur les dépenses. La nature et la qualité de ces approches semblent assez diverses, puisque celles-ci consistent à une extrémité du spectre à accompagner toutes les nouvelles politiques présentées à l'exécutif d'une déclaration *pro forma* de leurs effets sur l'égalité hommes-femmes, et à l'autre extrémité à procéder à des évaluations systématiques et plus structurées de l'impact des politiques sur l'égalité hommes-femmes.

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de l'Enquête 2016 de l'OCDE sur les pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes, à laquelle ont surtout répondu de hauts responsables du budget des pays de l'OCDE. On a reçu des réponses de tous les pays membres, à l'exception de la Lettonie (qui n'avait pas encore adhéré à l'Organisation à la date de collecte des données). Ces réponses représentent le point de vue des pays sur leurs pratiques actuelles. La plupart d'entre elles portent uniquement sur l'administration centrale ou fédérale et ne tiennent pas compte des pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes en vigueur dans les collectivités locales ou les administrations des États fédérés.

Les informations provenant de l'Enquête 2016 ont servi à établir une typologie des systèmes de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes. On a demandé aux pays ayant mis en place un tel système d'indiquer quels étaient les outils et méthodes employés pour en assurer le fonctionnement. Ces outils et méthodes apportent, pour chaque pays, des éléments d'information sur la nature du système national de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes. L'OCDE a utilisé ces renseignements pour mettre au jour trois grands modèles de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes, qui sont présentés au tableau 5.4.

Pour en savoir plus

OCDE (2016), «Gender Budgeting in OECD Countries», Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/gender/Gender-Budgeting-in-OECD-countries.pdf.

Notes relatives aux graphiques

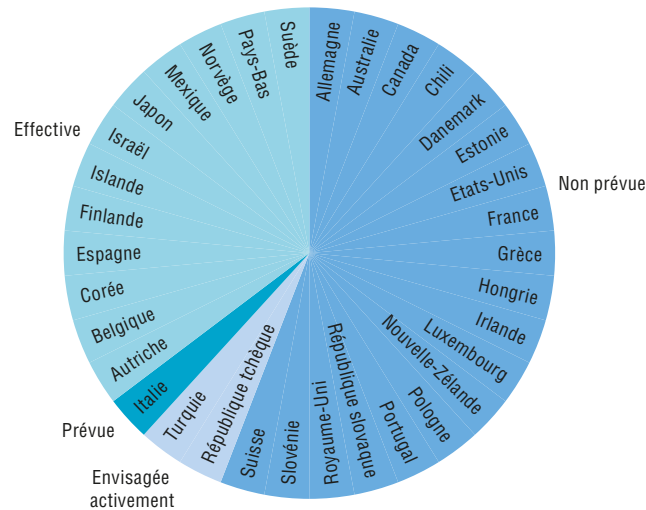
Les données concernant la Lettonie ne sont pas disponibles.

Informations sur les données pour Israël: <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

5. LES PRATIQUES ET LES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES

Éclairage : la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes

5.3. Situation des pays de l'OCDE au regard de l'instauration de la budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes (2016)



Source : Enquête 2016 de l'OCDE sur les pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538717>

5.4. Typologie des systèmes de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes (2016)

| Modèles de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes | | Use of gender budgeting tools | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| | | Évaluation préalable de l'impact sur l'égalité des sexes | Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'affectation des ressources | Évaluation a posteriori de l'impact sur l'égalité des sexes | Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la définition des objectifs de performance | Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les examens de dépenses | Analyse des incidences budgétaires en lien avec la problématique hommes-femmes | Analyse initiale du budget au regard de la problématique hommes-femmes | Audit budgétaire au regard de la problématique hommes-femmes | Évaluation des besoins des femmes |
| 1) Affectation de ressources sur la base de renseignements concernant la problématique hommes-femmes | Belgique | ● | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| | Finlande | ○ | ● | ○ | ● | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| | Japon | ○ | ● | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| | Corée | ○ | ● | ○ | ● | ● | ○ | ● | ○ | ○ |
| 2) Budgétisation sur la base d'une évaluation de la place accordée aux femmes | Espagne | ● | ● | ● | ● | ○ | ● | ● | ● | ○ |
| | Islande | ● | ● | ● | ● | ○ | ○ | ● | ○ | ○ |
| | Israël | ● | ○ | ● | ○ | ○ | ● | ● | ○ | ○ |
| | Suède | ● | ○ | ● | ● | ● | ○ | ○ | ● | ○ |
| 3) Budgétisation en fonction des besoins des femmes | Autriche | ● | ○ | ● | ● | ○ | ● | ● | ○ | ● |
| | Mexique | ● | ● | ● | ● | ○ | ● | ● | ○ | ● |
| | Norvège | ● | ● | ○ | ○ | ○ | ● | ○ | ● | ● |
| | Pays-Bas | ● | ● | ● | ● | ○ | ● | ● | ● | ● |
| Total OCDE | | | | | | | | | | |
| ● Outil utilisé | | 9 | 8 | 7 | 8 | 2 | 6 | 7 | 4 | 4 |
| ○ Outil non utilisé | | 3 | 4 | 5 | 4 | 10 | 6 | 5 | 8 | 8 |

Source : Enquête 2016 de l'OCDE sur les pratiques de budgétisation au service de l'égalité hommes-femmes.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538736>

